

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

---

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL178

présenté par  
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 16, substituer à la référence :

« et IV »,

les références :

« , IV et V ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision (visant à garantir l'effet contraignant des avis d'incompatibilité et des avis de compatibilité avec réserves de la commission de déontologie de la fonction publique).